



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement : Marne

Question écrite n° 49923

Texte de la question

M Jean Falala expose à M le ministre de la culture et de la communication le désarroi dans lequel se trouvent les étudiants qui, après avoir passé cinq années après le baccalauréat à l'Ecole des beaux-arts de Reims, se trouvent titulaires d'un diplôme régional des arts graphiques et créativités, non reconnu par son ministère. Lors d'une question orale, le 23 novembre (JO, Assemblée nationale, compte rendu, 1re séance, P 5909-5910), M Robert Galley qui soulevait le problème similaire de l'Ecole municipale des beaux-arts de Troyes avait suggéré, afin que la Champagne ne se trouve pas privée d'une Ecole des beaux-arts, de créer une école commune qui aurait deux pôles, Reims et Troyes et qui serait dotée de l'agrément ministériel. Il lui demande, d'une part, si ce dossier a évolué et dans quel sens et, d'autre part, quelles assurances il peut donner aux étudiants de l'Ecole des beaux-arts de Reims qui se trouvent, après de longues études, en possession d'un diplôme dont la valeur n'est pas reconnue.

Texte de la réponse

Reponse. - Le diplôme régional des arts graphiques et créativités a été mis en place à la seule initiative de l'école de Reims sans concertation avec le ministère de la culture. À aucun moment après sa mise en place, l'école ou la ville n'ont saisi les autorités compétentes afin d'obtenir l'homologation de ce diplôme au titre des enseignements technologiques. En revanche, le diplôme national d'arts et techniques, le diplôme national d'arts plastiques et le diplôme national supérieur d'expression plastique obtenus à l'école de Reims sont agréés par le ministère de la culture et de la communication. Quant à l'évolution de l'école dans un contexte régional telle qu'elle est souhaitée par la ville, l'inspection générale de l'enseignement artistique de la délégation aux arts plastiques examine actuellement le projet en étroite concertation avec la direction de l'école.

Données clés

Auteur : [M. Falala Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49923

Rubrique : Arts plastiques

Ministère interrogé : culture, communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture, communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4582